



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 308 DU 09 DECEMBRE 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021SHL01 – RÉNOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À BON-ENCONTRE – LOT 2 : BATIMENTS.

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation concernant la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bon-Encontre.

Cette consultation est divisée en quatre lots :

- 1 : Démolitions – VRD
- 2 : Bâtiments (objet de la présente décision d'attribution)**
- 3 : Charpentes – Couvertures – Façades
- 4 : Espaces verts

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le lot n°2 est un marché ordinaire conclu à prix forfaitaire.

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées. Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle : installation d'un dispositif d'eau chaude solaire.

Le délai d'exécution des travaux (tous lots confondus) est de 7 mois (hors période de préparation de 1 mois).

A la date limite de réception des offres fixée le 22/09/2021 à 12h00, 2 plis ont été réceptionnés pour le lot n°2.

Le 08/12/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir, pour le lot n°2, l'offre variante de la société GTPFM Gestion Multiservices, domiciliée 3 rue Isabelle Eberhardt, 31200 Toulouse – SIRET 513 261 990 00040, pour un montant de 275 000,00 € HT.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 08/12/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021SHL01 RELATIF A LA « RENOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A BON-ENCOTRE » LOT N°2 « BATIMENTS » AVEC LA SOCIETE GTPFM GESTION MULTISERVICES, DOMICILIEE 3 RUE ISABELLE EBERHARDT, 31200 TOULOUSE – SIRET 513 261 990 00040, POUR UN MONTANT DE 275 000,00 € HT SOIT 330 000,00 € TTC.

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET SUIVANTES, AU BUDGET 01 – CHAPITRE 021.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 14/12/2021

Télétransmission le 14/12/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

